

Date de dépôt : 5 janvier 2009

Rapport

de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition concernant des retards de paiements de l'OCPA

Rapport de M^{me} Béatrice Hirsch

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des pétitions a étudié la pétition 1536 lors de ses séances des 22 et 29 mai et 19 juin 2006, sous les présidences fort appréciées de M^{me} Emilie Flamand et M. Eric Leyvraz. Les procès-verbaux ont été tenus par M. Christophe Vuilleumier, que la rapporteure remercie pour la qualité de son travail.

Je tiens ici à présenter mes excuses au pétitionnaire pour le retard du dépôt de ce rapport. En effet plus de deux ans séparent le traitement de cette pétition en commission et la rédaction du présent rapport...

22 mai 2006 : Audition de M. Claude Savoie, pétitionnaire

Après avoir rappelé la problématique soulevée par la pétition, M. Savoie nous signale qu'il a agi seul, sans soutien d'une quelconque association. Il s'insurge contre les montants dus par l'Etat et contre le fait que, lors d'un retard de paiement d'impôts, les contribuables doivent payer des intérêts, alors même que l'OCPA avait, à cette époque, plus de sept mois de retard, il ne paie aucun intérêt sur les montants dus. Il estime que les intérêts dus par l'OCPA se montent à environ 160 000 F par année.

29 mai 2006 : audition de M^{me} Anja Wyden, directrice adjointe de la DGAS et de M. Claude Auer, directeur de l'OCPA

M^{me} Wyden nous informe que l'OCPA est conscient de la problématique des retards de paiements et que tout est mis en œuvre pour pallier ce

problème. L'OCPA a engagé des chômeurs et des étudiants pour rattraper le retard et mettre à jour le système informatique.

M. Auer explique que les retards concernent principalement les paiements des franchises d'assurance maladie et de la quote-part de 10% des frais médicaux à charge des assurés, pour lesquels l'OCPA accumule environ cinq mois de retard. Il ajoute que ce retard est en train d'être résorbé grâce à l'emploi de chômeurs. Il précise que l'OCPA, n'étant pas débiteur (seul le bénéficiaire l'est en regard de ses factures), n'a pas à payer d'intérêts sur ces retards de paiements. Il signale également que les bénéficiaires ont accès à toutes des informations via le site internet.

M^{me} Wyden rappelle également que les ressources humaines de l'OCPA sont évidemment limitées et que, par conséquent, le rattrapage de ce retard prendra un certain temps.

Discussion de la commission

La commission se déclare satisfaite de la façon dont l'OCPA s'est saisie de cette problématique. Il semble que le retard va être comblé dans des délais acceptables. Il est toutefois mentionné qu'il est difficile pour des personnes de devoir consulter le site internet pour se tenir informées de l'évolution du traitement des paiements. Il est également évoqué le manque de communication de l'OCPA envers les bénéficiaires et que bien des tracas auraient pu leur être évités par une information correcte.

Le dépôt de cette pétition sur le bureau du Grand Conseil à titre d'information est accepté à l'unanimité :

2 PDC, 2 Ve, 1 R, 2 L, 1 UDC, 1 MCG

La Commission des pétitions vous recommande donc, Mesdames et Messieurs les députés, d'en faire de même.

Pétition (1568)

concernant des retards de paiements de l'OCPA

Mesdames et
Messieurs les députés,

Par courrier de février 2006, l'OCPA informe ses prestataires, que le retard des remboursements des frais et franchises maladie s'élève à sept mois. Voir annexe. De la sorte, ceux-ci font office de banquiers pour l'Etat, ce qui n'est socialement pas judicieux.

En foi de quoi, je demande que l'OCPA verse des intérêts de retard, à compter du mois suivant l'envoi des documents médicaux.

Au sujet de ce problème, je précise que de nombreux fonctionnaires retraités sont prêts à apporter leur aide à cet office bénévolement. Mais celui-ci a toujours refusé.

N.B. : 1 signature
M. Claude Savoie
Chemin de la Cartouchière 1
1228 Plan-les-Ouates